

ASSEMBLÉE NATIONALE

18 juillet 2017

RÉGULATION DE LA VIE PUBLIQUE (LOI ORGANIQUE) - (N° 99)

Adopté

AMENDEMENT

N ° CL123

présenté par
Mme Braun-Pivet, rapporteure

ARTICLE 8 TER

À l'alinéa 3, substituer au mot :

« parlementaires »,

les mots :

« députés et sénateurs ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.